



Passation et Conseil Municipal d'installation

Convocation du 17 Mars 2026
Séance du samedi 21 mars 2026

Présents : Vincent Martin, Jacky Surreau, Philippe Plat, Christiane Ratron Barusseau, Nicolas Biteau, Myriam Moinard, Patrick Biraud, Sophie Pohin, Stéphane Yonnet, Julie Jamain, Olivier Jennequin, Quentin Renaud, Céline Dosne Jean, Mathilde Boutin, Lucie Pottier

Présence d'Élise Rinaud, secrétaire de Mairie.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire Pascal Faideau, déclare la séance ouverte.

- Passation, remise des clés et autres outils au nouveau conseil élu
- Hommage au Maire Sortant

1- Désignation du secrétaire de séance :
Mathilde Boutin

2- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance 26 Février 2026 après vérification et aucune modification

3- Élection du maire à bulletin secret :
Vincent Martin est élu à la majorité absolue.

4- Détermination du nombre d'adjoints :
Décision prise de fonctionner avec trois adjoints au lieu de quatre.

5- Élection des adjoints à bulletin secret :
Liste élue à l'unanimité composée de

- Mathilde Boutin (1ère adjointe)
- Jacky Surreau (2^{ème} adjoint)
- Lucie Pottier (3^{ème} adjointe).

6- Lecture et Distribution (par mail) de la Charte de l'Élu Local :

Lecture résumée des articles clés du Code général des collectivités territoriales encadrant le mandat d'élu local. Insistance sur les principes de probité, impartialité, prévention des conflits d'intérêts, responsabilité, et droits à indemnité et à la formation. Rappel de l'obligation pour le maire de fournir la charte complète aux conseillers, ce qui a été fait au préalable par voie électronique. Précisions sur les principales évolutions législatives récentes (lois 2015 et 2025).

7- Fixation des indemnités :

Des adjoints en fonction des nouveaux taux prévus par la loi de 2025, avec revalorisation pour rendre le mandat plus attractif dans les petites communes.

Chaque indemnité de fonction ne peut dépasser un taux maximum, fixé par la loi par catégorie de mandat et croissant avec la population de la collectivité. Ces taux ne correspondent pas à des montants bruts en euros mais à un pourcentage du montant correspondant à l'indice terminal de l'échelle de la rémunération de la fonction publique, c'est-à-dire l'indice brut 1027 (indice majoré 835) tel que fixé par le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique.

Il est donc voté à l'unanimité à main levée que l'indemnité versée au Maire est fixée à 44,3% de l'indice 1027 et pour les 3 adjoints, elle est fixée à 11,77% de ce même indice.

8- Lecture et adoption des délégations du conseil municipal au maire :

Lecture détaillant les compétences transférées (marchés publics, actions en justice, gestion de biens, adhésions, subventions, etc.), avec proposition de fournir un tableau explicatif simplifié aux membres du conseil. Adopté à l'unanimité.

9- Organisation du CCAS :

Le comité fonctionnera avec 5 membres élus au minimum et 4 civils

10- Élection des membres du CCAS :

Vincent Martin,

Christiane Ratron-Barussaud,

Sophie Pohin,

Stéphane Yonnet,

Julie Jamain

Liste élue à bulletins secrets à la majorité absolue.

11- Élection des représentants pour le Syndicat intercommunal à vocation scolaire (SIVOS) :

La liste suivante : Vincent Martin, Jacky Surreau, Mathilde Boutin et Lucie Pottier est élue à main levée à l'unanimité.

Est précisé que le conseil d'installation aura lieu le 31/03/2026.

12- Désignation des délégués du CNAS (Comité national d'action sociale) :

Vincent Martin et Elise Rinaud sont désignés délégués à l'unanimité par vote à main levée.

13- Désignation des délégués à l'Agence des territoires de la Vienne :

Sont désignés par vote à main levée et l'unanimité comme titulaire Vincent Martin et comme suppléante Lucie Pottier.

14- Désignation des représentants au Syndicat Énergie Vienne :

Sont désignés par vote à main levée et l'unanimité comme titulaire Jacky Surreau et comme suppléant Quentin Renaud.

15- Désignation des représentants au SIMER :

Sont désignés par vote à main levée et l'unanimité comme titulaire Jacky Surreau et comme suppléant Quentin Renaud.

Divers :

- Rappel de l'importance de la représentation et du quorum, consigne de donner pouvoir en cas d'absence.
 - Le premier adjoint sera suppléant à la communauté urbaine.
 - Les élus sont invités à remplir et remettre leurs coordonnées pour les convocations dématérialisées.
 - Partager le tableau explicatif des délégations du conseil au maire.
 - Communiquer la version condensée de la Charte de l'élu local à ceux qui le souhaitent.
 - Élaborer et transmettre la liste des membres issus de la société civile pour le CCAS.
 - Organiser la réunion budgétaire du CCAS avant fin avril.
-
- Une réunion « budgétaire » avec la DGFIP aura lieu le 26 mars à 18h30.
 - Prochain conseil « budgétaire » fixé au 2 avril à 18h30 salle Delaunay.

Clôture de la séance à 11h06.

Signé la secrétaire de séance,

Mathilde Boutin